

La Gazette Lamurienne



Bulletin d'informations de la commune de Lamure sur Azergues



sommaire

EDITO

Serons-nous totalement "accessibles"

LA VIE MUNICIPALE

Economies d'Energies
Evolution du PLU
Logement d'urgence
Atlas de la biodiversité
Recensement
Un "Bike Parc" bientôt à Lamure
Nouveau tracteur

LA VIE ASSOCIATIVE

Vivre en Haut Beaujolais
ADHA : l'aide à domicile
Association de Chasse comunale : 100 ans déjà !
Le canton fête ses seniors
La montée impossible
100^{ème} anniversaire du groupe scolaire
Concert Rock à Lamure
Repas des Séniors

Editorial

Serons-nous totalement "accessibles" en 2015 ?

La loi du 11 février 2005 impose la mise en accessibilité des lieux publics (bâtiments, voirie et espaces publics) aux différents handicaps (mobilité réduite, malvoyance, surdité...), pour le 1^{er} janvier 2015 au plus tard. Cette loi s'applique aussi aux bâtiments privés recevant du public.

Depuis 2008, nous avons réalisé les diagnostics de la mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux :

Concernant la voirie avec des cheminements qui doivent être de 1,20 m de large au minimum sans aucun obstacle ni pente supérieure à 5%, il est bien difficile de mettre en place ces normes en raison de la physionomie de notre village. Toutefois, nous avons déjà augmenté le nombre de places de stationnement réservées aux handicapés, avec celles des parkings de la poste et de la place du marché. Prochainement, d'autres suivront : vers l'église, la gare, le mille-club... lors de prochains travaux de rénovation de la chaussée.

Concernant la mise aux normes des bâtiments communaux, le diagnostic a estimé au minimum le montant des travaux à plus de 735 000 euros, dépassant largement les capacités financières de la commune. En effet, les recettes annuelles de la commune (impôts, dotation, gestion du patrimoine) sont légèrement inférieures à 700 000 euros. Avec cette somme, nous devons faire vivre au quotidien la commune avec les charges de personnel, les dépenses d'eau, d'électricité, de chauffage, de fauchage des talus..., tout en dégagant des excédents pour réaliser des travaux d'investissement. Chaque année, nous dégageons entre 8 à 12% d'excédent. Donc, pour réaliser l'ensemble de ces travaux de mise en accessibilité des bâtiments, il faudrait soit que la commune cesse de fonctionner durant plus d'une année, soit attendre une douzaine d'années et utiliser la totalité des excédents à ce seul objectif.

Conscient de ses obligations envers les personnes handicapées, le conseil municipal a décidé de s'attaquer aux deux gros "points noirs" que sont la mairie et l'école. Une étude est lancée afin de répondre au handicap des personnes à mobilité réduite. Deux ascenseurs verront sans doute le jour dans les prochaines années: l'un intérieur à la mairie et l'autre extérieur à l'école sur l'aile nord depuis de la cour de récréation.

Bref, vous l'avez compris en lisant ces quelques lignes : Oui nous essayons d'améliorer le quotidien des personnes handicapées, mais Non nous ne serons pas totalement accessibles en 2015. Le législateur a compris le problème des handicapés dans leur déplacement, mais il a oublié ou sous-estimé le financement nécessaire.



Bernard Rossier

Economies d'Energies

Chaufferie bois : Premier bilan d'exploitation et quels projets pour l'avenir ?
La chaufferie bois alimentant le réseau de chaleur a fonctionné du 2 décembre 2011 au 7 juin dernier, il convient donc d'en tirer maintenant un premier bilan d'exploitation.

Chaque jour (du lundi au vendredi), le personnel technique communal vérifie le bon fonctionnement des équipements (durant les week-ends, la personne d'astreinte hivernale est susceptible d'intervenir). Toutefois, il faut savoir que ces deux chaudières au bois (de 250 kWh chacune) fonctionnent ensemble, sauf par périodes de grands froids. De plus, une relève se fait automatiquement par les chaudières au fuel de l'école en cas de panne ou de très grands



froids comme ceux de février dernier.

Les livraisons de plaquettes forestières se font généralement les lundis par une entreprise de Cublize qui fournit des plaquettes provenant des déchets de l'exploitation forestière.

Au total, nous avons consommé 195 tonnes de plaquettes forestières et 532 litres de fuel en complément pour un coût global de 20 638,48 Euros et

les chaudières ont distribué 645 962 kWh. Comme tous les bâtiments raccordés au réseau de chaleur sont équipés de compteur d'énergie, nous pouvons identifier les consommations de chaque lieu desservi. Avec 35% de l'énergie distribuée, c'est la salle pluraliste qui consomme le plus, suivie de près par l'école (34%).

A titre de comparaison, pour l'école cette période de chauffe représente un coût 14 704,74 Euros (50% fournitures de plaquettes et 50% frais de maintenance et de provisions pour grosses réparations); alors qu'en moyenne sur les deux dernières années, nous avons consommé pour 25 100 Euros de fuel pour ce bâtiment.

La réalisation de cette chaufferie et de son réseau de chaleur va dans le sens de la réduction de notre dépense énergétique (premier budget de la commune après les salaires) et aussi de la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre. Mais, nous devons aller au-delà tant pour des raisons financières qu'écologiques.

Pour cela, les travaux de rénovation entrepris au printemps dans la salle pluraliste (remplacement d'une partie du bardage en polycarbonate côté nord 10 339,42 Euros) vont sans doute porter leurs fruits lors du prochain hiver.

La commune s'est aussi portée candidate à un appel à projets du plan Massif Central d'économie d'énergie des bâtiments communaux à travers le

Plan Climat du Beaujolais Vert. Si nous sommes retenus, des travaux d'isolation des combles de l'école et de la mairie se feront dans les tous prochains mois. De plus, le remplacement de la chaudière au fuel de la mairie est envisagé (5 500 Euros de fuel par an), voire celle du stade municipal (4 100 Euros de gaz /an)

Enfin, les dépenses d'éclairage public augmentant en raison du coût de l'électricité distribuée aux collectivités, le conseil municipal réfléchit à une réduction des zones d'éclairage durant la nuit en dehors de l'axe du RD 385.

Le conseil municipal s'est pleinement engagé dans une politique d'économies d'énergies, vous pouvez aussi faire de même. Pour cela, depuis le 4 septembre 2008, le conseil municipal a décidé d'exonérer de 50% (durant cinq ans) la part communale de la taxe foncière. Cela concerne les propriétaires de logements achevés avant 1989. Il faut réaliser plus de 10 000 Euros de travaux avec un certain type de dépenses éligibles (plus de précisions en mairie ou en consultant l'article 1383 0-B du code général des impôts)



Evolutions du Plan Local d'Urbanisme Communal (PLU)

Suite à une évolution en cours du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du pays Beaujolais prévoyant une zone d'activité commerciale dans le secteur intercommunal de la Folletière, le conseil municipal a décidé d'engager une modification du PLU et des révisions simplifiées.

Cette modification devrait être aussi l'occasion de reclasser la zone AU du secteur des Roches suite à l'extension du réseau d'assainissement par la Communauté de Commune de la Haute Vallée d'Azergues terminée en 2011 et de mettre à jour les emplacements réservés.

D'autres modifications plus mineures des articles du règlement d'urbanisme permettront normalement de modifier des dispositions relatives à l'aspect extérieur de constructions en autorisant, par exemple,

- les teintes blanches pour les menuiseries,
- des ouvertures sur les façades à tendance horizontale, au rez-de-chaussée, si elles respectent une certaine harmonie quant à leur disposition et à leur dimension,
- d'assurer une harmonie, lors d'une extension sur la même parcelle, avec l'existant prio-

ritairement à l'application des règles du PLU, En parallèle, des révisions simplifiées devraient être menées visant à :

- redimensionner les limites de zones EBC (Espace Bois Classé) suite à deux erreurs matérielles de reprographie,
- créer une zone de loisirs (projet du Bike-Park) au niveau des bois communaux,
- remplacer des termes abrogés par les nouveaux textes d'urbanisme tels que : SHON, SHOB.

Le bureau d'étude spécialisé en urbanisme, aménagement et paysage "Latitude" qui avait réalisé le PLU à la place du POS depuis 2004 a été retenu pour réaliser cette modification et ces révisions qui associeront les services de l'Etat comme prévu au code de l'urbanisme. Les procédures devront sans doute intégrer des dispositions prévues à la loi "grenelle II" qui ne

retraient en vigueur qu'en 2011 modifiant le code de l'urbanisme en matière d'environnement.

La concertation du public se réalisera par la mise à la disposition du public en mairie, pendant les heures d'ouverture, d'un registre de concertation sur lequel des observations pourront être consignées ainsi que des documents présentant ces projets à consulter.



Logement d'urgence : appel à votre générosité

Situé dans l'ancienne caserne des pompiers, le logement d'urgence sera disponible cet automne.

Le conseil municipal a procédé à la rédaction d'une convention d'occupation. Le loyer est fixé à 250 Euros mensuel. La durée de location sera de un mois renouvelable avec l'accord du conseil municipal. Les communes du canton de Lamure sur Azergues, de la commune de Saint-Cyr le Chatoux et la commune

de Saint-Just d'Avray pourront à tout moment accéder à ce logement. Pour finaliser notre projet, nous faisons encore appel à votre générosité.

Il nous manque : table de salle à manger et chaises, meubles de séjour, rangements pour chambre, chevets et une table basse.

Un Atlas de la Biodiversité Communal - Pourquoi faire ?



En 2010, avec l'aide financière de l'Etat et du conseil général du Rhône, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communal (ABC). Entourée de différents partenaires techniques comme la FRAPNA* et ERARE**, les objectifs sont en phase d'être atteints et l'Atlas sera bientôt réalisé.

Retour sur cette démarche, les actions engagées et les perspectives concrètes qu'elle présente.

Objectifs initiaux de l'ABC

- Mieux connaître la biodiversité et ses enjeux spécifiques sur le territoire communal,
- Sensibiliser les enfants, citoyens et différents acteurs à ces enjeux et leur prise en compte dans les activités de chacun,
- Favoriser l'adhésion à des programmes de sciences participatives,
- Mieux prendre en compte les enjeux identifiés dans l'exercice des compétences communales,
- Préfigurer éventuellement une démarche dans un cadre plus large au sein des monts du beaujolais.

*FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature section Rhône, basée à Villeurbanne

**ERARE : Etablissement Relais d'Accompagnement Rural pour l'Environnement, basé à Ranchal

Actions déjà réalisées dans le cadre de l'ABC

- Recueil bibliographique de données naturalistes auprès d'une dizaine de structures publiques ou associatives,
- Constitution d'un comité de pilotage réuni trois fois pour la gouvernance du projet,
- Réalisation d'animations pédagogiques pour les scolaires de CM2 de l'école primaire, les collégiens de 6^{ème} et les élèves de la MFR de Panissières,
- Animations de sorties nature grand public avec les animateurs ou techniciens de la FRAPNA 69 et de la Fédération des Chasseurs 69,
- Publication de deux bulletins d'information spécifique "Planète Lamure" remis aux habitants ou mis en ligne sur le site Internet communal,
- Création d'une page Internet spécifique à l'ABC sur le site Internet communal,
- Mise à disposition d'une fiche de recueil de données naturalistes par la mairie pour les habitants de la commune,
- Inventaires naturalistes réalisés par les partenaires techniques, naturalistes et associations naturalistes (FRAPNA, Fédération des pêcheurs, LPO, fédération des chasseurs, contrat de rivière Azergues, ERARE),
- Animation d'un stand communal d'information sur la biodiversité lors du forum des associations 2011,
- Soirées grand public thématiques d'information avec projections sur la bécasse des bois et le lynx en 2011 et 2012 en présence des photographes et réalisateurs,
- Articles dans la presse quotidienne (Le Progrès) et hebdomadaire (Le Patriote Beaujolais) qui ont favorisé une adhésion à la démarche et une meilleure connaissance de la biodiversité,
- Conseils et échanges avec d'autres communes et communautés de communes souhaitant s'engager dans des démarches similaires.

Perspectives d'avenir de l'ABC

- Cartographie évolutive des zones à intérêts (habitats présentant un intérêt fort pour la biodiversité) ou à problèmes (espèces invasives),
- Publication papier et/ou numérique de l'Atlas de la Biodiversité Communal de Lamure sur Azergues,
- Prise en compte d'enjeux identifiés dans les modifications à venir du Plan Local de l'Urbanisme,
- Evolution de pratiques d'entretien d'espaces verts ou abords de voies selon les enjeux inventoriés,
- Communication auprès de différents partenaires, aménageurs, gestionnaire d'espaces ou d'espèces, acteurs économiques sur les résultats et richesses naturalistes et les bonnes pratiques à favoriser,
- Etude des possibilités de dégrèvement fiscal pour les propriétaires de parcelles de zones humides et autres espaces naturels à enjeux (haies, Espaces Boisés Classés, milieux aquatiques),
- Participation à la transposition de la démarche lamurienne dans un cadre intercommunal plus large au travers de divers programmes en projet à l'échelle du Beaujolais vert,
- Favorisation de l'évolution de la réglementation des boisements dont la compétence est attribuée au conseil général en vigueur depuis 1965 dans la commune,
- Maintien ou développement d'une gestion des chemins ruraux, de leurs abords qui favorise leurs différents usages publics et la biodiversité,
- Meilleure intervention contre les espèces invasives exogènes comme l'ambrosie, la renouée du Japon ou le ragondin,
- Maintien d'animations nature pour les écoles avec différents partenaires,
- Positionnement sur le projet de Parc Naturel Régional du Beaujolais envisagé par différents acteurs.

Des inventaires complémentaires pour l'Atlas de la biodiversité communale (Lucie GUASCH - ERARE)

Depuis le mois de janvier 2012, l'ERARE (**) a intégré l'équipe de l'Atlas de la biodiversité de Lamure. Son rôle consiste à compléter les inventaires d'ores et déjà réalisés. Les domaines majoritairement abordés par l'ERARE sont la botanique, l'entomologie (science des insectes), l'herpétologie (science des amphibiens et reptiles) et la malacologie (science des escargots). Ainsi, depuis le printemps, des relevés sont effectués et beaucoup de nouvelles espèces ont été recensées. On a pu dénombrer 6 nouvelles espèces d'amphibiens. On trouve entre autre la rainette arboricole, l'alytes accoucheur ou encore le triton alpestre. Une cinquantaine de nouvelles espèces végétales ont également été répertoriées. L'œillet des Chartreux en fait partie. Cette espèce prairiale peu commune et d'un rose éclatant est très abondante dans certaines zones de la commune. On la trouve même juste à côté du bourg, dans une prairie de fauche !



Concernant les escargots, les inventaires ont malheureusement été peu fructueux, mais ont tout de même permis d'ajouter 8 espèces à la liste ! La commune est honorée de la présence du fameux escargot de Bourgogne. D'autres espèces se font plus discrètes, c'est le cas des Clausilies qui sont de petits escargots à coquille allongée plus haute que large de 8 ou 9 mm seulement. Bien évidemment, les inventaires ne sont pas terminés et les recherches vont donc continuer. Nous vous invitons à y participer en nous envoyant vos photos ou vos fiches d'observation !

Invités du comité de pilotage de l'ABC de Lamure

Bernard Rossier, maire
Denis Longin, conseiller général
René Condemine, responsable d'association forestière
Gérard Crétet, technicien de l'ONF
Gérard Hytte, référent ABC pour Lamure, et vice-président FRAPA 69
Jean-Louis Vériel, ancien directeur MFR
André Pomeret, président de l'association de chasse communale

Alain Dépras, président de l'association de pêche intercommunale
Frédéric Gallo, encadrant technicien de rivière
Laurent Dessaigne, agriculteur, président du syndicat agricole
Michel Gely, conseiller municipal et agent du conseil général
Ladislav Potocki, conseiller municipal et agriculteur
Daniel Giraud, conseiller municipal et agent du conseil général
Didier Dailly, conseiller municipal et cadre dans l'environnement

La vie municipale

Premiers résultats du recensement de notre population...

Le rôle des élus municipaux consiste, entre autres, à travailler sur l'attractivité de notre commune afin de pouvoir accueillir de nouveaux résidents, maintenir et développer ainsi la dynamique de notre territoire. Les analyses du recensement sont des outils précieux qui nous aident à mesurer l'ensemble de nos actions. Vous trouverez ci-dessous les premiers résultats du recensement effectué au printemps 2012

En comparaison avec les résultats de la précédente enquête réalisée en 2007, nous pouvons mesurer les évolutions de notre population.

En 2007, Lamure comptait 987 habitants pour 425 habitations principales.

En 2012, Lamure compte toujours 987 habitants, mais pour 418 habitations principales. Ces chiffres traduisent la grande stabilité de la population.

Si l'on prend en compte les personnes présentes sur d'autres communes au moment du recensement, mais résidant à Lamure à titre principal, nous obtenons 1135 habitants en 2007 contre 1085 en 2012. Ces chiffres permettent de constater un léger tassement de notre population globale.

Il faut cependant savoir que la population de Lamure a régulièrement baissé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, déclin expliqué par l'exode général de la population rurale vers les villes.

Ce n'est que dans les années 1990 que l'on a constaté une remontée de la population de notre village. De 1999 à 2009, cette augmentation a été de 1,9 %.



Differentes raisons peuvent expliquer ce phénomène :

- le souhait des citoyens de retrouver une qualité de vie en zone rurale.
- le prix des terrains constructibles plus accessible, compte tenu de la flambée des prix dans les communes péri-urbaines. L'"ancien" suivant la même loi.

- des moyens de transport efficaces et variés : trains, bus, bon maillage de route, rendant nos métropoles régionales accessibles.
- plus récemment, on peut également ajouter la bonne qualité des connexions Internet.

Cependant, l'augmentation du prix de l'énergie et des carburants, en particulier, ainsi que la crise économique actuelle, pourraient remettre en question ces équilibres.

Les chiffres présentés ci-dessus sont les résultats d'une première analyse rapide : dans un second temps, après une étude plus approfondie, nous disposerons d'informations beaucoup plus détaillées sur notre population : âges, ressources, emplois etc, qui nous permettront de mieux apprécier la situation.

Nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

Bientôt, un "Bike Parc" à Lamure

Au cours de l'été 2013, la commune a prévu la création d'un "bike park", zone de loisirs dédiée à la pratique du VTT.

Ce projet a trois objectifs :

- créer un nouvel espace de loisirs pour les habitants de la commune,
- ajouter à notre carte touristique un atout supplémentaire innovant,
- concentrer en un lieu convivial les adeptes du VTT du Beaujolais et des environs.

Ce bike park sera réalisé sur une parcelle boisée appartenant à la commune (Le Champailard).

Deux zones distinctes seront aménagées :

- une zone d'accueil comportant un petit parking et une aire de repos, le long de la voie communale, afin de permettre aux personnes venues de loin ou accompagnées d'enfants de pouvoir arriver en voiture. Quelques tables et bancs seront mis à la disposition des usagers qui pourront ainsi se reposer ou se restaurer.
- une zone d'évolution comportant des terrassements (déblais et remblais), des obstacles en bois avec 4 circuits différents (vert, bleu, rouge, noir) permettant à un large public de pouvoir utiliser le site en fonction de son âge et de ses capacités. Le circuit vert sera très faci-

le d'accès pour les enfants dès 6 ans et les débutants. La descente de niveau bleu sera constituée de mouvements de terrain, réalisés en déblai/remblai, accessible aux 10/15 ans. Le circuit rouge, piste difficile, (pour les 15/18 ans), comportera également des mouvements de terrain mais aussi des modules en bois, à franchir. La piste noire (très difficile), réservée au plus de 18 ans et aux experts, proposera le même type d'aménagements que le circuit rouge.

Le coût prévu de cet équipement est de 50 000 Euros HT pour la zone d'accueil et de 30 980 Euros HT pour la zone d'évolution, soit un total de 80 980 Euros HT. La région Rhône-Alpes devrait subventionner le projet pour un montant de 22 500 Euros et le Conseil Général pour un montant de 14 000 Euros. La participation financière de la commune devrait donc s'élever à 44 480 Euros HT.



Avis aux petits garçons (et petites filles aussi, parfois...)

La commune va changer son tracteur

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, le vigilant tracteur Renault jaune de la commune va prendre sa retraite. Il sera remplacé par un magnifique et vaillant tracteur orange

De marque Valtra, ce nouvel engin fourni par les entreprises Frédières de Savigny est plus puissant et surtout beaucoup plus moderne que son aîné. Il permettra de remplir beaucoup plus facilement ses nombreuses missions, pour le grand plaisir de nos employés municipaux qui sauront apprécier sa puissance, sa facilité de conduite et, bien entendu, un confort sans commune mesure avec les performances de son prédécesseur.

Nous aurons certainement tous l'occasion d'admirer "notre" nouvelle machine en pleine activité, cet hiver, lorsqu'il assurera ses missions de déneigement.

Alors regardez bien les tracteurs oranges pour ne pas oublier le petit garçon qui sommeille en chacun d'entre nous...



L'ADHA - Aide à Domicile de Haute Azergues

L'ADHA permet aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie de vivre chez elles le plus longtemps possible en apportant une écoute, un service et une aide personnalisés.

L'aide à domicile intervient régulièrement, à un rythme défini selon chaque cas (tous les jours si nécessaire, ou une fois par semaine) afin d'aider la personne à accomplir les actes ordinaires de la vie, améliorer son confort, maintenir le lien social (entretien du logement, du linge, aide au lever, au coucher, à la toilette, à la préparation et à la prise des repas, les courses, les accompagnements, etc...)

L'association est agréée (réduction d'impôts possible), conventionnée par les caisses de retraite, autorisée à fournir les prestations légales du conseil général du Rhône (Allocation personnalisée à l'autonomie) et certifiée qualité par l'AFNOR.

Pour tous renseignements, le bureau est ouvert 6 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8 h à 15 h, et le samedi matin de 8 h à 12 h, rue centrale, à Lamure sur Azergues.

Téléphone : 04 74 02 04 50 - E-mail : adha@orange.fr



Services aux personnes à domicile - NF311
www.marque-nf.com



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles

Vivre en Haut Beaujolais

Vivre en Haut Beaujolais, le centre social des cantons de Lamure et de Monsols propose, dans le cadre d'un projet défini pour 4 ans, un certain nombre d'activités tout public sur les 2 cantons.

Les différentes actions de l'Association favorisent le maintien et le développement de la vie en milieu rural ; il s'agit de :

- renforcer le lien social et la solidarité pour lutter contre l'isolement et l'exclusion,
- favoriser les initiatives individuelles et collectives par la participation et la prise de responsabilités,
- développer les relations intergénérationnelles et de proximité afin de favoriser les échanges de savoirs et les apprentissages,
- s'engager dans une démarche démocratique et susciter des pratiques citoyennes,
- s'inscrire dans une dynamique globale de l'action sociale aux côtés d'autres partenaires.

En plus du financement par la CCHVA, les communes participent en mettant à disposition gratuitement leurs locaux afin que les activités puissent être organisées au plus près des habitants.

Lamure est une commune dans laquelle VHB est assez présent, car il s'agit pour nous d'un point central attractif pour les habitants d'autres communes, notamment du fait de sa situation géographique dans la vallée d'Azergues.

Ainsi en 2011/2012, VHB est présent sur la commune avec :

- les temps d'animation collectif du Relais Assistants Maternels et Familiaux, Parents, Enfants "Les Pitchouns",
- les après-midi jeux, un trimestre par an, le mercredi après-

midi au mille club

- une permanence hebdomadaire le vendredi après-midi à la salle des associations
- des réunions de l'association (bureau, Conseil d'Administration, comité de pilotage...)

Nous remercions la commune pour son hospitalité dont les habitants sont les premiers bénéficiaires.

VHB est en train de préparer un nouveau projet pour 2014-2017. Pour un projet au plus près des besoins des habitants et des réalités de territoire, nous avons besoin de votre avis. Si vous souhaitez nous le donner, un questionnaire est disponible sur le site "<http://www.centresocialvhb.fr>". Nous pouvons vous l'envoyer sur simple demande. Merci par avance pour votre participation.

Accueil

Rue de l'Hôtel de Ville à Monsols,

lundi : 9h à 12h, mardi et jeudi : 9h à 12h 30 et 14h à 17h,
mercredi : 14h à 17h, vendredi : 9h à 12h 30.

Téléphone : 04 74 04 73 87

e-mail: centresocialvhb@wanadoo.fr

permanence à la salle des associations de Lamure,
le vendredi de 14h30 à 17h30

www.centresocialvhb.fr

Association de Chasse Communale : déjà 100 ans

L'Association de chasse communale de Lamure sur Azergues a passé le cap du centenaire.

Après un cumul de grosses difficultés au cours de la saison 2011/2012, l'association et ses 48 adhérents ont souhaité saisir l'occasion de leur assemblée générale du 29 juin 2012 à la mairie pour repartir sur de meilleures perspectives. Plusieurs journées d'actions d'entretien des espaces et de protection des cultures ont été programmées cet été. Une demande sera faite avec la commune au Conseil Général pour pouvoir intervenir sur les sangliers dans la forêt départementale de la Pyramide. Plusieurs administrateurs ont été réélus pour gérer l'association dont le conseil d'administration compte désormais 9 membres. Une modification statutaire a été réalisée après que l'âge de l'association qui a eu 100 ans en 2011 ait été rappelé. Plusieurs chasseurs participeront à une formation sécurité organisée par la fédération départementale des

chasseurs obligatoire pour pouvoir encadrer une chasse collective au grand gibier. L'ouverture générale est fixée au 9 septembre 2012 par arrêté préfectoral et des chasses au grand gibier se dérouleront souvent 3 jours par semaine jusqu'au 31 janvier 2013 sur des portions du territoire communal. La saison dernière, ce sont environ 70 chasses en équipe au grand gibier qui ont été réalisées sur la commune. Quelques chasseurs autorisés par l'association réaliseront des chasses individuelles d'été à l'approche ou à l'affût comme le prévoit la réglementation. Le maire, présent à cette assemblée avec d'autres élus, a félicité l'association et son conseil d'administration dirigé par Ludovic Giraud pour ses propositions constructives et ses actions efficaces d'intérêt général.

Le canton fête ses séniors

Fête Cantonale Intergénérationnelle ou fête des retraités

Elle aura lieu cette année le jeudi 11 octobre à la salle pluraliste de Lamure à partir de 13 h 30.

Au programme : participation de clubs, de l'hôpital de Grandris, de la chorale "La Chanterie de la chèvre", puis goûter et enfin spectacle de variétés.

Le spectacle est financé par le Conseil Général, le goûter et les boissons par la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Azergues.

Toutes les personnes de plus de 60 ans sont conviées à cette rencontre conviviale.

100^{ème} anniversaire du groupe scolaire

Ce 2 juin 2012, on célébrait le centième anniversaire du groupe scolaire de Lamure sur Azergues. Bernard Maron, ancien professeur, et Gérard Couleur, ancien directeur, ont retracé l'historique du bâtiment (dont le gros oeuvre s'est achevé en 1912). De nombreuses personnes s'étaient déplacées parmi lesquelles beaucoup d'anciens élèves.



Les 100 ans du groupe scolaire



La visite des bâtiments fut une découverte pour les uns et un rappel de souvenirs pour d'autres. C'est en 1904, que le maire, Jean-Alphonse Gonsolin, lance l'ambitieux projet de la construction d'un groupe scolaire, les salles de classes installées à la mairie étant devenues trop exigües. D'abord école primaire, le groupe scolaire, sous l'impulsion d'Antoine Jeannin, alors directeur, accueille en 1952 les premiers internes (une dizaine de garçons) dans un "Cours Complémentaire" (CC) qui partage les lieux avec certaines classes de l'école primaire.

Peu à peu, suite à d'importantes évolutions (agrandissements, installation de classes pré-

fabriquées), le nombre d'élèves va grandissant et l'internat prend de plus en plus d'importance (jusqu'à 120 internes, garçons et filles). Les conditions d'accueil restent pour le moins "spartiates"...

Le Cours Complémentaire, devenu Collège d'Enseignement Général (CEG) en 1959, quitte les lieux en 1977 ; les bâtiments retrouvant alors leur vocation d'origine à l'usage exclusif de l'école primaire.

Un repas sympathique fut proposé par le "Sou des Ecoles CPE" à l'issue de cette commémoration émouvante pour beaucoup. Une kermesse "bon-enfant" a clôturé cette belle journée sous un soleil estival.

Légende des photos

Haut-gauche: Inauguration du Groupe Scolaire - Haut-droite: Photo de classe CE2/CM1 de 2011 / 2012

Bas-gauche: Discours de Danielle Chuzeville, ancienne interne, conseillère générale (assise, Madame Jeannin, professeur au collège, épouse d'Antoine Jeannin)

Bas-droite: Photo de classe 1917

Soirée Pub Rock



Fort de son succès de 2011, l'association Familles Buissonnières vous invite à les rejoindre pour une soirée Pub Rock.

Le groupe "P'n'P" constitué d'un chanteur au timbre de voix étonnant accompagné d'un virtuose à la guitare alternant folk et électrique viendra à nouveau enchanter notre soirée lamurienne.

Leur répertoire varié franco-anglosaxon allant des

années 1980 à 2010 (ou à la demande), d'une grande qualité acoustique, vous fera passer un moment d'exception.

C'est dans une ambiance de Pub que vous pourrez déguster un grand choix de bières allemandes et belges (ainsi que des boissons non alcoolisées) avec la participation du magasin "Bières Dépot" de Anse.

La date du Samedi 29 Septembre 2012 à partir de 21 h 30 au mille club de Lamure est à cocher d'une croix rouge sur vos agendas.

Les places peuvent être réservées dès à présent auprès des membres de l'association ou à la Boulangerie Raffin (P.A.F: 5 Euros).

Montée impossible



• Rendez-vous le 7 octobre, pour la dernière épreuve du calendrier comptant pour le championnat de France.

Repas des Séniors

L'association Familles Buissonnières organise son traditionnel "Repas des Séniors" le dimanche 28 octobre 2012 au Restaurant la Forestelle à Saint-Cyr le Chatoux. Vous avez 60 ans ou plus, vous sou-

haitez partager un moment festif autour d'un bon repas ; alors encore une date à cocher sur vos agendas. Toutes les personnes concernées seront prochainement destinataires d'un bulletin d'ins-

cription accompagné du menu proposé (prix : 25 Euros). Si vous avez été oublié, n'hésitez pas à nous le faire savoir, vous serez les bienvenus.

Vie pratique

Horaires d'ouvertures

Secrétariat de Mairie :

- mardi à vendredi : 14 h à 16 h
samedi : 9 h à 12 h

Le maire reçoit sur rendez-vous,

Permanence du conseiller général :
samedi matin de 8 h 30 à 10 h (sans RDV)

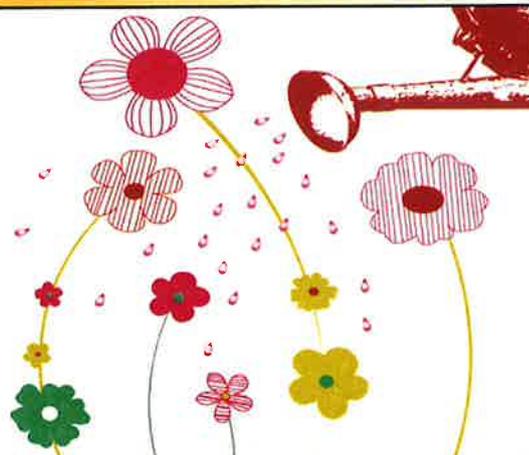
Bibliothèque :

- mercredi : 15 h à 17 h 30
- vendredi : 18 h à 19 h 30
- samedi : 10 h à 12 h

Déchetterie :

horaires d'hiver
- mercredi : 13 h 30 à 16 h
- samedi : 10 à 12 h, et 13 h 30 à 17 h

Fleurissement



Merci à nos fidèles bénévoles pour leur contribution au fleurissement de notre commune

La Gazette Lamurienne

La Gazette de Lamure

numéro 8 - automne/hiver 2012

La Gazette de Lamure est éditée par la Mairie :

Place de la Mairie - 69870 Lamure sur Azergues

Tél. 04 74 03 02 71

Fax. 04 74 03 04 73

e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

www.lamuresurazergues.com

Directeur de la Rédaction : Bernard Rossier

Secrétaire de rédaction : Marine Chalayer

Comité de Rédaction :

Commission Communication

Conception, réalisation : Jean-Philippe Régnet

Impression : Imprimerie du Mont-Saint-Rigaud ; Propriétés

Ce numéro a été tiré à 550 exemplaires